

Compte rendu de Comité de pilotage Plan national d'actions en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre 15 mars 2023 à Saint-Martin-de-Crau (13)

Étaient présents : Ludovic Azibi (DREAL PACA), Jean-Christophe Bartolucci (CEN PACA, coordinateur), Stéphanie Bertrand (CD13 – *en visioconférence*), Ryan Boswarthick (LPO PACA), Joel Bourideys (CEN PACA, administrateur), Hélène Chauvin (CEN PACA), Gilles Cheylan (CEN PACA, administrateur), Marie Coudrillier (DDTM 13), Hubert Dupiczak (CEN PACA), Cynthia Llas (SYMCRAU), Benoît Pasquet (DDTM 66 – *en visioconférence*), Isabelle Quoniam (GPMM), Benjamin Salvarelli (LPO PACA), Fanny Sauguet (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), Claude Tardieu (CEN PACA – *en visioconférence*), Axel Wolff (CEN PACA)

Ordre du jour

- Tour de table
- Avancement des travaux sur les espèces sensibles et la diffusion des données
- Actions menées en 2022
- Vers un nouveau PNA
- Questions diverses

Tour de table

Présentation de chacun des participants.

Ludovic Azibi présente le cadre et l'historique du Plan national d'actions (PNA) en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre.

Jean-Christophe Bartolucci présente rapidement le CEN PACA et le Pôle Bouches-du-Rhône d'où la coordination du PNA est menée.

Avancement des travaux sur les espèces sensibles et la diffusion des données

Hélène Chauvin présente l'état d'avancement des travaux en cours sur la caractérisation des données sensibles et leur diffusion à l'échelle régionale :

- Élaboration des données sensibles faune en PACA sur Silène.
- Évolution vers l'Opendata (mise en conformité avec la loi), toutes les données consultables par tous, sauf les « Données sensibles ». Ces données sont définies selon des critères nationaux à

adapter aux contextes régionaux. Les premières analyses font ressortir les espèces du PNA comme potentiellement sensibles. Référentiel régional validé à élaborer en 2023.

- Les discussions visant à définir si les données de Ganga cata et d'Alouette calandre doivent être considérées comme sensibles (données publiques mais non consultables précisément) se tiendront en juillet 2023.

Dans la mesure où les membres officiels du comité de pilotage restent à définir, les participants à la réunion sont invités à donner un avis sur le fait de mandater Jean-Christophe Bartolucci, en tant que coordinateur du PNA, pour participer à la définition de ce référentiel pour le Ganga cata et l'Alouette calandre.

Aucune opposition de la part des participants.

Jean-Christophe Bartolucci remercie les participants pour la confiance qu'ils placent en lui. Il expose ses premiers avis sur la question :

- Les espèces étant actuellement exclusivement présentes dans la plaine de Crau, la consultation des données ponctuelles dans ce périmètre ne semble pas mettre en péril leur préservation.
- Cette consultation précise libre ne doit en revanche pas s'appliquer aux données de nids ou de femelles en couvain. Dans ce cas précis, la divulgation de la localisation de nids pourrait être préjudiciable aux Gangas catas et aux Alouettes calandres. Des naturalistes peu scrupuleux pourraient être tentés de se rendre sur place pour observer les nids et/ou les poussins, pouvant engendrer des échecs de reproduction.
- Les données d'Alouettes calandres en dehors de la Crau mériteraient aussi d'être considérées comme sensibles pour ne pas perturber la dispersion potentielle de l'espèce et la colonisation, ou la recolonisation, de nouveaux secteurs.

Les participants au comité de pilotage partagent ces points de vue. Ces éléments pourront être portés aux réflexions lors de la définition du référentiel régional.

Actions menées en 2022

Jean-Christophe Bartolucci et Axel Wolff présentent les actions menées en 2022 dans le cadre du PNA.

OLT A. Améliorer la connaissance des espèces

- **Suivi du Ganga cata à la Mare de Calissane**

Les résultats de l'étude tendent à montrer que la reproduction du Ganga cata a lieu à partir du départ des troupeaux. Les causes de ce décalage de la reproduction (réel décalage ou échec des premières pontes) ne sont pas connues et doivent être déterminées pour mieux comprendre l'espèce et agir plus efficacement pour sa préservation.

- **Suivi du Ganga cata sur le site de Cossure**

Avec 20 individus observés dont 11 posés sur le site, il s'agit du premier indice de reproduction potentielle du Ganga cata sur une pelouse sèche restaurée. Ces résultats sont très encourageants car ils sous-entendent que la restauration de parcelles en pelouses sèches permettrait d'augmenter les surfaces favorables à sa nidification, donc d'améliorer son succès reproducteur (principale menace à court terme pour l'espèce).

- **Suivi du Ganga cata au Marais du Retour**

Les Marais du Retour, en eau pendant la période de reproduction, sont beaucoup utilisés par les Gangas catas pour s'hydrater ou charger leur plumage en eau. 125 contacts au cours des 3 sessions d'observation dont la majorité s'est posée.

- **Suivi bisannuel des Alouettes calandres en 2023**

La reproduction des Alouettes calandres sera suivi en 2023 (suivi bisannuel). Des ajustements ont été apportés au protocole pour être plus précis dans les estimations des surfaces occupées :

- Utilisation des mailles atlas 250m x 250m comme entité de base (des cercles auparavant) ;
- Prospection de type présence / absence dans chaque maille où l'espèce a été observée posée pendant la période de reproduction en 2021, 2022 et 2023 (= maille positive). Les mailles sans observation d'Alouette calandre en 2021, 2022 et 2023 (=maille négative), contiguë à une maille positive (=maille tampon) doivent aussi être prospectées : présence / absence.

Dans le cadre de ce suivi, il pourrait être intéressant de prospecter aussi les sites de présence historique en dehors de la Crau, notamment grâce au réseau de bénévoles très impliqués et régulièrement sur place.

- **Analyses génétiques de plumes de Gangas catas**

496 plumes sur 4 années ont été analysées (2013, 2015, 2016 et 2017). L'ensemble des résultats montrent que l'échantillon souffre d'un fort déficit en hétérozygotie et d'un faible succès reproducteur. Tel qu'il est actuellement conçu, le protocole ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse des résultats. Un protocole devra être réfléchi avec les chercheurs espagnols qui réalisent les analyses génétiques (idéalement avec le concours d'un biostatisticien) afin de pouvoir effectuer une estimation des effectifs présents en Crau et de savoir si les résultats des analyses menées de 2013 à 2017 sont une généralité en Crau.

Gilles Cheylan demande pourquoi les analyses génétiques ne sont pas reconduites depuis 2017.

Axel Wolff répond que le turnover sur le poste de responsable scientifique a fortement perturbé la continuité de cette étude. Il est possible que les plumes collectées depuis 2018 ne soient plus exploitables du fait de soucis techniques avec le congélateur où sont stockés les échantillons.

Jean-Christophe Bartolucci précise que dans la mesure où les conclusions des analyses sont identiques et au vu de leur coût, il semble plus pertinent de stabiliser un protocole à plus large échelle pour aller plus loin dans les analyses et notamment de pouvoir estimer la taille de la population, information cruciale pour protéger efficacement l'espèce.

Gilles Cheylan évoque aussi la possibilité de faire des analyses génétiques sur les crottes de ganga en prospectant les sites où les gangas se rassemblent en hiver.

L'analyse des crottes semble envisageable, elle est notamment prévue pour les Alouettes calandres. Reste la difficulté de trouver dortoirs de gangas en hiver, et la nécessité de s'assurer que cette méthode fonctionne pour le ganga.

Ludovic Azibi rappelle qu'un nouveau dispositif de financement est mis en place par l'état : le Fonds vert. Ces suivis sont éligibles à un financement de ce type.

Isabelle Quoniam informe que le GPMM peut participer à cette étude et qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter. Jean-Christophe Bartolucci les remercie et leur répond qu'ils seront informés des avancées sur l'élaboration du nouveau protocole et de leur implication potentielle.

- **Prédation potentielle par les chiens de protection de troupeaux**

La prédation sur la faune sauvage par les chiens de protection de troupeaux (patous) présents en Crau est une interrogation depuis quelques années. Les arrêtés pris à l'échelle départementale placent la plaine de Crau comme un secteur où les éleveurs peuvent bénéficier d'aides pour acquérir un chien de protection de troupeaux.

Fanny Sauguet rappelle le contexte de ces arrêtés : augmentation des attaques sur les troupeaux. Cela n'implique pas nécessairement que tous les éleveurs vont se munir d'un chien, mais il est préférable d'anticiper et d'accompagner cette pratique afin qu'elle ne soit pas préjudiciable à la biodiversité.

Un recensement des pratiques quant à la gestion des chiens de protection de troupeaux pourrait être fait. En parallèle, des analyses génétiques sur les crottes de chiens pourraient permettre de savoir s'il se sont nourris de Gangas catas ou d'Alouettes calandres (des traces génétiques d'autres oiseaux steppiques comme l'Œdicnème criard ou l'Outarde canepetière pourraient être recherchées). Des analyses pourraient permettre de faire le lien entre le risque de prédation et la gestion des chiens (parqués la nuit, secteurs concernés, nombre de chiens...).

- **Détection des nids par drone**

L'étude pilote réalisée en 2021 a permis de tester la méthode en Crau. Les drones sont équipés de caméras thermiques pour repérer les oiseaux de nuit. Des réglages techniques spécifiques (inclinaison de la caméra) ont permis d'atténuer le « bruit de fond » généré par les galets qui libèrent la nuit la chaleur emmagasinée pendant la journée. Cette méthode a déjà démontré son efficacité sur le Ganga cata avec la détection de femelles en train de couvrir et de poussins.

Au vu des surfaces à prospecter, cette méthode pourrait être appliquée en 2 étapes :

- Suivi des individus qui se posent dans un secteur comme cela a été fait en 2022 sur le site de Cossure et définir les secteurs utilisés par les Gangas catas en période de reproduction ;
- Prospector les secteurs utilisés avec un drone.

Cette approche permet de cibler et de limiter les surfaces à prospecter en drone (très chronophage et coûteux). Le site de Cossure pourrait éventuellement faire l'objet d'une prospection en drone (le site étant utilisé pendant la période de reproduction) afin d'y rechercher d'éventuels nids et d'y confirmer la reproduction de l'espèce.

Ce procédé, bien que générant un dérangement (bruit, assimilation du drone à un potentiel prédateur), reste un des moins impactants et des plus efficaces pour détecter les nids toute méthode confondue (chiens de détection, prospections à pied...).

OLT B. Améliorer le statut de conservation des populations

- Enquête publique projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau (RNNCC)

Ludovic Azibi rappelle le contexte et l'état d'avancement du projet d'extension de la RNNCC :

À la demande du ministère chargé de l'environnement dans le cadre de Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2020-2030, la démarche d'extension de la réserve a été enclenchée, en 2019, par le préfet des Bouches-du-Rhône (mobilisation du comité consultatif de la réserve, sélection du périmètre, élaboration du nouveau décret, avis d'opportunité du CNPN, consultations administratives, enquête publique, réunion d'information, correspondances, visites de terrain avec la commissaire enquêtrice en charge du projet...).

La phase d'enquête publique et de consultation des administrations et partenaires de l'État, menées entre octobre 2022 et janvier 2023, ont mis en évidence un très fort soutien de la société civile à la démarche, aboutissant à un avis très favorable de la commissaire enquêtrice.

A ce stade, des échanges doivent encore avoir lieu, notamment avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et les représentants locaux du ministère des armées, afin qu'ils précisent leur avis (périmètre concerné par le projet et rédaction du décret).

- Nouveau plan de gestion pour le site de Cossure

Rappel du cadre et du contexte du site de Cossure : partenariat avec CDC Biodiversité pour la vente d'unités de compensation pour des projets impactant des pelouses sèches ou des espèces steppiques. Le site bénéficie d'un agrément comme « site naturel de compensation ». Le Ganga cata et l'Alouette calandre n'étaient pas directement visés initialement, mais les suivis mettent en avant une utilisation du site pendant la période de reproduction pour les deux espèces. Le site de Cossure bénéficie d'un certain nombre d'actions qui leur sont favorables.

Les suivis STOC ne sont pas adaptés pour suivre la reproduction du Ganga cata. C'est pourquoi il était nécessaire de mettre en place un suivi adapté (suivi mené en 2022 sur le site de Cossure).

Le site de Cossure devrait être classé Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) en 2023 ou 2024, y renforçant la pérennité des actions de préservation de la biodiversité.

Cossure étant un site naturel de compensation, il n'a pas été retenu par l'Etat pour intégrer la RNNCC dans le cadre du projet d'extension.

Action B-II. Maintenir une gestion pastorale extensive des coussouls

- PAEC Crau

Pour l'animation des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre de la nouvelle PAC (2023-2027), un partenariat a été mis en place avec le Comité du foin de Crau, opérateur du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) de la plaine de Crau. Ce partenariat regroupe le SYMCRAU (animateur Natura 2000), la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (accompagnement de la profession agricole, cogestionnaire de la RNNCC) et le CEN PACA (cogestionnaire de la RNNCC, animateur du PNA Ganga cata / Alouette calandre et du PNA Outarde canepetière).

Une MAEC visant le Criquet de Crau, Protection des espèces Niveau 1 (82€/ha), permet de mettre en place de exclos. Ces exclos pourraient être bénéfiques pour la nidification de l'Alouette calandre, du Ganga cata et d'autres espèces. La mesure d'amélioration de la gestion par le pâturage proposée en Crau permet quant à elle de maintenir les pratiques pastorales indispensables au maintien des coussouls.

Action C-I. Adapter la gestion des aérodromes de Vinon-sur-Verdon et de la plaine de Chanet et de leurs alentours

La LPO PACA et CDC Biodiversité ont répondu à l'appel d'offres de la Région visant à mettre en œuvre des suivis et une gestion favorable à l'Outarde canepetière sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon et l'aéroport d'Avignon. Aucun suivi spécifique n'a été fait pour l'Alouette calandre (disparue de l'aérodrome de Vinon en 2016), mais le site a bénéficié d'une pression d'échantillonnage importante (salariés de la LPO PACA présents pour les suivis outarde et bénévoles qui suivent régulièrement l'avifaune de l'aérodrome).

Axel Wolff rappelle qu'initialement, le plan de gestion a été élaboré par le CEN PACA.

OLT E. Développer la communication sur la conservation du Ganga cata et de l'Alouette calandre

Présentation de supports de communication élaborés en 2022 :

- Plaquette de la Réserve naturelle régionale de la Poitevine-Regarde venir (encart dédié au Ganga cata) ;
- Fiches espèces sur le site internet du CEN PACA (Ganga cata et Alouette calandre).

Le sentier d'interprétation de Peau de Meau (RNNCC) et de l'Écomusée (CEN PACA et Commune de Saint-Martin-de-Crau) représentent les principaux points de communication et de sensibilisation autour de ces deux espèces. La fréquentation est en hausse depuis la fin des confinements et des vagues de Covid 19. Le nombre de visiteurs reste encore plus faible qu'avant la crise sanitaire, mais sont encourageants.

Le zoo de Doué la Fontaine possède des Gangas catas en captivité. Il a récemment été contacté afin d'évaluer les possibilités de partenariat (suivis scientifiques, communication, échanges d'informations...). Cette éventualité sera explorée en 2023.

Vers un nouveau PNA

Évaluation du PNA Ganga cata, Alouette calandre 2012 – 2016

L'évaluation des actions du précédent PNA (2012-2016) n'a pas été présentée en détail, mais le tableau de synthèse sera diffusé pour consultation.

L'avis favorable très argumenté du CNPN pour la reconduction du PNA a été présenté en détail, notamment les points forts et les points faibles du précédent plan et les pistes de réflexion à explorer dans le cadre du nouveau PNA.

Suite à cet avis favorable, la DREAL PACA a reconduit l'animation du PNA. Les objectifs pour 2023 sont notamment :

- D'engager la rédaction d'un nouveau PNA, en s'appuyant sur un comité de suivi le plus représentatif possible, afin de le présenter en fin d'année 2023 au CSRPN et au CNPN. Le comité devra fédérer l'ensemble des acteurs et structures concernés par la conservation de ces espèces et la gestion de leurs habitats en France ;
- D'associer à minima un expert espagnol à la réalisation de ce nouveau plan afin notamment de bénéficier des meilleurs retours d'expériences issus des programmes de rétablissement de ces espèces et en particulier du Ganga cata.

Les préconisations du CNPN devront être intégralement prises en compte dans le cadre de la rédaction du nouveau plan d'actions.

Les membres du comité de pilotage seront redéfinis. Les chercheurs internationaux qui travaillent sur ces espèces vont être sollicités pour intégrer ce nouveau comité de pilotage. Axel Wolff souligne l'intérêt d'y inclure ce type de profil, mais pointe 2 limites : la barrière de la langue et l'éventuel manque de disponibilité des experts internationaux.

Une liste de membres et d'organismes potentiels pour constituer le comité de pilotage sera établie et validée lors du prochain comité de pilotage.

Un appel est lancé pour rejoindre le comité de rédaction du nouveau PNA. Benoît Pasquet se porte volontaire pour intégrer ce comité de rédaction. Il faut solliciter des chercheurs spécialisés sur l'avifaune steppique et/ou en biostatistique (ex : Aurélien Besnard, malheureusement très peu disponible, très peu de chance de pouvoir le mobiliser sur ce point).

Le nouveau PNA sera établi pour 10 ans avec bilan à mi-parcours.